



Préserver et restaurer la biodiversité et le patrimoine naturel

La Région Normandie mène une politique ambitieuse en matière de préservation de l'environnement.

La biodiversité est en déclin à l'échelle mondiale comme locale. La grande richesse du patrimoine naturel présent en Normandie contribue à l'attractivité du territoire et à la pérennité des activités économiques et humaines qui s'y exercent. Néanmoins, plusieurs types de pressions s'exercent sur ces diverses composantes, d'origines anthropique ou naturelle, face auxquelles l'ensemble des acteurs doivent réagir pour permettre de maintenir ce cadre préservé et fonctionnel.

Le rôle des Régions dans le domaine de la biodiversité a été renforcé ces dernières années. Il leur a été confié **le rôle de chef de file des collectivités en matière de préservation de la biodiversité, ainsi que de nouvelles compétences propres** dont, depuis le 1er janvier 2023, l'autorité administrative des sites Natura 2000 exclusivement terrestres :

- Stratégie régionale pour la biodiversité
- Parcs naturels régionaux
- Réserves naturelles régionales
- Trame verte et bleue
- Natura 2000

Stratégie régionale pour la biodiversité

La Stratégie régionale pour la biodiversité, Normandie 2030 a été votée le 17 octobre 2022 par la Région. Elle constitue dorénavant la marche à suivre pour tous les acteurs pour faire front commun face à l'érosion de masse de la biodiversité. 6 grands défis pour la Normandie ont été identifiés, déclinés en 56 objectifs opérationnels.

Ce cadre commun permet de faire converger les priorités et de rendre plus efficaces les actions entreprises par les Normands dans le domaine de la biodiversité.

Les enjeux

Assurer les fonctions de régulation des milieux naturels et des espèces associées

La nature assure de multiples services à la vie humaine. Cycle de l'eau, production d'oxygène, régulation des températures, captation et stockage du carbone...Actuellement, les sols, les haies, les prairies et les forêts normandes séquestrent 2,3 M de tonnes eq. CO2.

Assurer notre approvisionnement

Nous dépendons fortement des ressources naturelles pour notre approvisionnement et pour notre économie. En Normandie, les activités agricoles, forestières, de pêche et d'aquaculture et agroalimentaires tirent profit du bon état de la biodiversité, tout comme le secteur du tourisme. 23,6 % de nos exportations concernent des produits issus de ces activités.

Pour tous les êtres vivants, et notre propre bien-être

Conserver le vivant est de notre responsabilité. Patrimoine hérité et à transmettre aux générations futures, indispensable à tous, la biodiversité doit intégrer notre

quotidien et nos décisions individuelles et collectives.

Le cadre d'élaboration de la SRB, Normandie 2030

En 2021, la Région s'est engagée dans la démarche d'élaboration de la Stratégie régionale pour la biodiversité en partenariat avec la DREAL, l'Office Français de la Biodiversité et l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable. En réponse aux objectifs de la Stratégie nationale pour la biodiversité et sur le même pas de temps (2022-2030), la SRB en constitue la réponse territoriale opérationnelle, intégrant également la déclinaison normande de la [Stratégie en faveur des aires protégées](#).

Un processus de concertation d'une année, associant collectivités territoriales, services de l'état et établissements publics, gestionnaires d'espaces naturels, associations et organisations de protection de l'environnement, filières et organisations professionnelles, etc. réunis autour de 21 ateliers thématiques, a permis aux acteurs d'échanger et de formuler des objectifs concrets pour reconquérir la biodiversité normande à horizon 2030.

[La SRB Normandie, une feuille de route partagée](#)

56 objectifs opérationnels pour stopper l'érosion de la biodiversité en Normandie

Les enjeux pour la Normandie

Comme ailleurs, la Normandie est touchée par l'érosion de sa diversité biologique et la fonctionnalité de ses écosystèmes. Particulièrement concernée par l'artificialisation des sols, les ruptures de continuités écologiques, les pollutions, la prolifération des espèces exotiques envahissantes et l'impact du changement climatique, la biodiversité normande régresse et se raréfie.

Le défi du collectif pour agir ensemble

Les pressions proviennent de multiples activités, c'est pourquoi le travail de reconquête concerne et implique tous les normands. Le défi premier de la SRB est sa capacité à mobiliser les acteurs de tous horizons autour d'objectifs et d'actions coordonnés. Elle pose un cadre commun sur lequel s'appuie les acteurs pour intégrer les objectifs de conservation de la biodiversité dans leurs propres politiques stratégiques et sectorielles.

[Télécharger les 56 objectifs en détail](#)

Normands et collectivités, engagez-vous !

Pour les Normands

Inscrire sa démarche individuelle dans une trajectoire commune et dans un collectif coordonné

1. Je prends connaissance de la SRB pour vérifier que mon projet s'inscrit dans les priorités régionales
2. Je contacte un correspondant SRB en lien avec la ou les thématiques qui m'intéressent
3. J'échange sur mon projet, ses objectifs et sa plus-value pour la biodiversité normande
4. J'intègre le réseau du correspondants SRB, j'informe et je reçois de l'information sur les projets réalisés avec le même objectif que le mien

Pour vous accompagner

Pour faciliter la compréhension et l'intégration des objectifs de la SRB dans les différentes démarches des acteurs normands volontaires, la Région a constitué « un réseau de Correspondants SRB ».

Issus de structures régionales, qui animent et portent déjà les thématiques ciblées dans les objectifs SRB, les correspondants SRB ont pour mission de diffuser l'information, conseiller sur les actions à mettre en œuvre, collecter les informations pour le suivi du tableau de bord.

Pour les Collectivités

Depuis la loi MAPTAM, Région et collectivités doivent coordonner leurs compétences en matière de protection de la biodiversité. Cette mise en cohérence est renforcée

par la Loi pour la biodiversité qui incite les collectivités à décliner la SRB à leur échelon.

Ainsi, il est proposé de saisir l'opportunité offerte par la SRB Normandie 2030, pour nouer des partenariats entre la Région, les départements et les EPCI autour de projets communs pour la reconquête de la biodiversité (pouvant prendre la forme de Convention territoriales d'exercice concerté).

De plus, les collectivités sont invitées à s'engager dans le dispositif [Territoire Engagé pour la Nature \(TEN\)](#) qui matérialisera leur volonté d'agir et de progresser vers une Normandie plus naturelle et résiliente.

Les collectivités sont donc invitées à contacter la Région pour travailler conjointement sur l'opportunité de partenariats autour d'actions communes répondant aux objectifs de la SRB. Notez bien que votre engagement à la SRB est volontaire : il ne garantit pas l'accès à une subvention régionale.

[Passez à l'action pour la biodiversité en Normandie](#)
[Annuaire des correspondants SRB](#)

Un vaste réseau d'acteurs engagés pour la biodiversité en Normandie



Une diversité d'acteurs publics et privés œuvre pour améliorer et diffuser la connaissance, préserver les espèces et les sites naturels ou encore élaborer des stratégies en matière de biodiversité.

Ils assurent différents rôles complémentaires : financeurs (Région, DREAL, Agences de l'eau...), experts scientifiques (en particulier le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), acteurs de la connaissance (conservatoires botaniques, associations spécialisées...), gestionnaires d'espaces naturels (Conservatoire du littoral, Conservatoire des espaces naturels, Départements...), centre de sauvegarde de la faune sauvage, porteurs de projets et d'actions sur le territoire (EPCI, associations locales...).

La Région sait que seule, son action ne peut pas répondre aux multiples enjeux de préservation du patrimoine naturel sur le territoire. Sa principale plus-value réside dans la définition de priorités partagées et la mise en synergie des actions menées par les différents acteurs normands.

L'Agence normande de la biodiversité et du développement durable

L'ANBDD accompagne les acteurs normands qui s'engagent dans la préservation et la reconquête de la biodiversité :

- elle anime différents réseaux (de collectivités, de gestionnaires d'espaces naturels ...) et groupes de travail qui produisent des outils partagés utiles pour chacun pour approfondir son action
- elle organise des rencontres entre chercheurs et décideurs locaux, des ateliers de formation, des visites de terrain...
- elle mène des actions de communication en direction de la population normande, et publie des documents de référence et outils d'aide à la décision...

Les 22 membres : la Région Normandie, l'Etat et ses opérateurs (Office français de la biodiversité, Office National des Forêts), les Départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime, la COMUE "Normandie Université", la Métropole Rouen Normandie, la Communauté urbaine Caen la Mer, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la Communauté d'agglomération Le Cotentin, le Parc Naturel Régional Boucles de la Seine Normande (représentant les 4 PNR normands), la Chambre régionale d'Agriculture, le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, la Fédération régionale des chasseurs de Normandie, l'UNICEM Normandie, GRT Gaz, le groupe SAUR, Cerfrance Normandie-Maine, et prochainement la SAFER de Normandie.

Une centaine de partenaires associés (communes et communautés de communes, associations, établissements d'enseignement, entreprises...) est activement impliquée dans la vie de la structure.

[Site de l'ANBDD](#)

Les acteurs

- [Office français de la biodiversité](#)
- [Conservatoire Botanique National de Bailleul](#)
- [Conservatoire Botanique National de Brest](#)
- [Conservatoire du littoral](#)
- [Conservatoire d'espaces naturels de Normandie](#)
- [Groupe d'Etudes des Invertébrés Armoricaains](#)
- [Groupe Ornithologique Normand](#)
- [Groupe Mammalogique Normand](#)

- [Union régionale des CPIE de Normandie](#)
- [Office National des Forêts](#)
- [Centre d'Hébergement et d'Etudes sur le Nature](#)

Des soutiens financiers pour protéger la biodiversité

Au vu des enjeux et au regard de ses compétences, la Région apporte un soutien financier aux acteurs du territoire qui souhaitent agir et investir en faveur de la préservation et de la restauration du patrimoine naturel. Ce soutien coordonne à la fois les moyens de la Région et les possibilités de financement offertes par les fonds européens FEDER et FEADER¹, notamment dans les domaines suivants :

- Natura 2000 : animation des sites, travaux de gestion écologique des sites, études et amélioration des connaissances, révision des plans de gestion, ...
- Préservation des réservoirs de biodiversité : études et travaux de restauration écologique, gestion des RNR, ...
- Restauration des corridors écologiques de la trame verte et bleue : haies, mares, zones humides...
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Projets d'intérêt régional en faveur de la biodiversité qu'il s'agisse d'études, de programmes régionaux favorisant une gestion optimale des différents milieux, des outils mutualisés...
- Définition de Trame Verte et Bleue locale et de plan d'actions pour leur restauration

Opération Normandie Haies

Avec près de **130 000 km de haies**, la Normandie fait partie des régions de France aux linéaires de haies les plus importants, mais ceux-ci diminuent malgré tout d'année en année.

La Région Normandie mène des actions en faveur de la préservation bocagère et appelle les collectivités et les acteurs du territoire à se mobiliser pour la

préservation et la restauration des haies, marqueur de la biodiversité normande.

La préservation bocagère est indispensable :

- à la préservation de la biodiversité : abris et zone d'alimentation pour les espèces, continuités écologiques...
- à l'agriculture : protection du bétail, protection intégrée des cultures, préservation des sols...
- à la gestion de l'eau : ralentissement du ruissellement, prévention des inondations, amélioration de la qualité des eaux, alimentation des nappes...
- à l'atténuation des changements climatiques : production d'une ressource de bois énergie renouvelable, captation de carbone, zone de fraîcheur...

Les lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2022 :

- La Communauté d'agglomération Seine-Eure
- La Communauté d'agglomération de Saint-Lô
- Le Havre Seine Métropole - Caux Seine Agglo - Communauté de communes Campagne de Caux - Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral
- La Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche
- Le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray
- Le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays du Bocage
- Le Parc naturel régional du Perche
- Intercom Bernay Terres de Normandie
- La Communauté de communes de Honfleur Beuzeville
- La Communauté urbaine Caen la mer

Trame verte et bleue

La "Trame verte et bleue" est un ensemble constitué de **réservoirs de biodiversité et de corridors les reliant, afin de réduire la disparition et la fragmentation des milieux naturels.**

Les objectifs et les règles établies par le Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) incitent à prendre en compte les enjeux de cette **continuité écologique** dans l'avenir du développement de notre territoire, notamment au travers des documents d'urbanisme.

Le SRADDET met notamment en avant des enjeux forts pour la Normandie, tels que :

- **Le bocage normand de haies et de prairies** : avec près de 130 000 km de haies, la Normandie fait partie des régions de France aux linéaires les plus importants. Elle compte également de nombreuses surfaces en herbe, maintenues grâce à l'élevage. Malgré tout ce paysage caractéristique est en déclin, alors que sa préservation est indispensable à la biodiversité, l'agriculture, la gestion de l'eau et l'atténuation du changement climatique
- **Les zones humides, les milieux aquatiques et le littoral** : La Normandie possède un très important réseau hydrographique de fleuves côtiers, ruisseaux en têtes de bassins, marais... (plus de 34 000 km de cours d'eau et plus de 2 200 km² de zones humides) et une large façade littorale (près de 600 km de côtes). La préservation de la qualité de ce patrimoine naturel constitue un enjeu majeur pour notre territoire.

Travaux de restauration de la Trame verte et bleue normande

La Région a lancé en 2022 un appel à projets "Travaux de restauration de la Trame verte et bleue normande" pour accélérer et renforcer la reconstitution des continuités écologiques et la restauration des milieux naturels nécessaires à une trame verte et bleue régionale fonctionnelle.

Le Syndicat mixte du bassin versant de l'Arques et des bassins versants côtiers adjacents est lauréat de cet appel à projets.

Après deux premiers programmes réussis de plantation de haies sur son territoire, ayant permis de reconquérir 21 km de haies en 4 ans, le syndicat prévoit un nouveau programme ambitieux de plantations de haies en faveur de la biodiversité de près de 25 km pour 2023-2026, soutenu par la Région à hauteur d'un peu plus de 150 000 euros.

Les territoires dont le projet n'a pas été retenu à l'issue de l'appel à projets ont tout de même bénéficié d'une aide de 10 000 euros pour soutenir des actions concrètes dans le cadre de leur politique en faveur de la haie

94 sites Natura 2000 en Normandie gérés par la Région et l'Etat



Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels terrestres, littoraux et marins à l'échelle européenne depuis 1992. A ce jour, c'est le plus vaste réseau d'aires protégées au monde. En Normandie, 94 sites sont classés Natura 2000 et près d'un tiers des communes est concerné par un ou plusieurs sites Natura 2000.

Le but de ce réseau est d'assurer, sur le long terme, le **maintien ou la restauration dans un bon état de conservation d'espèces et d'habitats particulièrement menacés et à fort enjeux en Europe.**

Depuis le 1er janvier 2023, 60 sites Natura 2000 exclusivement terrestres en Normandie sont désormais sous autorité administrative de la Région.

L'Etat conserve pour sa part plusieurs compétences dans ce domaine :

- autorité administrative pour les sites marins et les sites mixtes
- création et modifications de périmètres pour tous les sites Natura 2000
- police administrative concernant les études d'incidence sur les sites Natura 2000

Des fonds européens (FEADER) pour financer l'animation des sites

Sur les 60 sites placés sous l'autorité administrative de la Région, **31 relèvent d'une maîtrise d'ouvrage exercée par une collectivité ou groupement de collectivités** (communes, communauté de communes, conseils départementaux, parcs naturels régionaux, syndicats mixtes de bassin versant, pôles d'équilibres territoriaux...).

Les maîtres d'ouvrages publics bénéficient alors de subventions associant le **FEADER et les fonds de la Région Normandie** finançant le temps et les prestations nécessaires à l'animation des sites.

La Région Normandie assure directement la maîtrise d'ouvrage de sites Natura 2000 :

- en 2023, elle a bénéficié de 501 124 € de FEADER pour l'animation de 29 sites
- en 2024 elle a bénéficié de 446 785 € de FEADER pour l'animation de 29 sites
- en 2025 elle a bénéficié de 421 642 € de FEADER pour l'animation de 26 sites



Cofinancé par l'Union Européenne avec le Fonds européen agricole pour le développement rural